COMPTE RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 15 JANVIER 2018

Nombre de conseillers présents :

PRESENTS

Philippe LOYEZ	**Frédéric CAPIEZ**
Valérie LHEUREUX	**Jean Claude DORIUS**
Etienne DESRUENNE	**Régis BAUDUIN**
Jean Jacques OUENNOURE	**Christophe DELEAU**
Robert PARMENTIER	**Ludovic DUVENT**

ABSENTS EXCUSÉS :

Christian LEROY	**Christophe FOLLET**

Mme LHEUREUX Valérie est nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Délibération fonctionnement ¼ investissement
- Voyage classe de Neige
- Demande subvention Noréade
- Demande subvention CAC / Sage de l'Escaut
- Achat jeux AJR
- Enfouissement des réseaux « rue de Cambrai »
- Soutien du CM à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité »
- Demande d'adhésion d'une commune « Murs Mitoyens »
- Questions diverses

Les débats et décisions

Lecture faite, le PV du 27 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents

- **fonctionnement ¼ investissement**

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour pouvoir commencer à exécuter le budget 2018 pour la :

- section de fonctionnement
- le ¼ maximum de l'investissement

- **Voyage classe de Neige**

Un voyage en classe de Neige se déroulera à Arâche pour les enfants du CE2, CM1, CM2 de l'Ecole primaire de Noyelles-Sur-Escaut du 3 février 2019 au 9 février 2019. Le coût de ce voyage pour 6 jours en pension complète pour un effectif de 24 enfants et 4 accompagnateurs s'élève à :

Total activités + pension complète + transport par enfant : 514 €
2 adultes payants (pension complète + activités payantes) : 578 €
*un adulte gratuit pour 10 enfants payants

Soit un total de : **13 492.00 €**

30 % seront versés à la validation du devis et 30 % 2 mois avant le séjour.

À l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le versement d'un acompte pour la réservation du séjour 2019.

- **Demande subvention Noréade, CAC et Sage de l'Escaut**

Monsieur le Maire présente le dossier de l'exposition permanente sur la biodiversité

Cette exposition sera une démarche de valorisation environnementale de la commune qui permettra de prendre conscience de la richesse naturelle et de l'importance de l'eau et de la biodiversité, en milieu rural et valoriser l'existant. Le nouveau bâtiment du centre social Animation Jeunesse Rurale aura un emplacement le long de l'Escaut, ce qui permettra d'accueillir cette exposition permanente.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 30 000 €.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que ce dossier a été retenu sur un appel à projets 2017 « initiatives biodiversité » auprès de l'Agence de l'Eau et que celui-ci va bénéficier d'une participation financière d'un montant de 15 000 €.

Le conseil municipal décide :
- de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, de Noréade, du Sage de l'Escaut et la Région.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

- **Achat jeux AJR**

L'implantation de jeux dans le nouvel espace de l'AJR est subordonnée à la construction d'un terrain souple d'environ 35 m² pour les y implanter.

Un premier devis pour ce revêtement a été demandé à la société Eiffage, il s'élève à 7 980 € HT.

Yves Nivesse, directeur du centre social AJR, va de son côté demander d'autres devis tant pour les jeux que pour le revêtement. Une comparaison sera faite peu après.

- **Enfouissement des réseaux « rue de Cambrai »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention avec l'entreprise CIBLE VRD maître d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des Réseaux d'Eclairage Public, d'Electricité et de Télécommunication rue de Cambrai d'un montant total de **9 940 € € HT soit 11 928 € TTC**

Pour rappel le coût des câbles et enfouissement sont en totalité à la charge du SIDEC. Seuls ne sont imputables et donc facturés à la commune que la réfection des trottoirs.

Compte tenu du fait que tous les trottoirs sont récents et en bon état, la réfection sera limitée à reboucher les tranchées, donc d'un coût minime.

- **Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1er octobre 2017.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.
Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.
Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.
Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.
Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture, …
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR

des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.
Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.
Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats GénérEux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.
Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.
Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.
Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

- **Demande d'adhésion d'une commune « Murs Mitoyens »**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une nouvelle commune (NIERGNIES) a fait une demande d'adhésion au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis »

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les communes membres sont invitées à se prononcer sur ces nouvelles demandes d'adhésion.

A l'unanimité le conseil municipal, accepte l'adhésion de la commune de NIERGNIES au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis »

- **Questions diverses**

✓ **Télécommande futsal**

3 clubs :

- Fontaine Notre Dame
- Les vétérans de Rumilly
- Proville

Ont actuellement une télécommande ; celle de la mairie ne fonctionne plus.

Des devis ont été demandés pour acquérir 2 nouvelles télécommandes (1 pour la mairie, 1 pour un autre club)

Le conseil municipal demande :

- Qu'une caution soit déposée pour chaque nouveau prêt de télécommande (du montant de l'achat)
- Que l'alimentation électrique du stade soit coupée impérativement à 21 h (plusieurs fois, le stade est resté éclairé la nuit).

✓ **Date de l'inauguration de l'AJR :**

Les travaux du centre social Animation Jeunesse Rurale ont pris du retard. Ils seront finis mi-avril.

La date retenue pour l'inauguration doit être repoussée au 12 mai 2018.

De ce fait deux évènements auront lieu ce 12 mai :
- Inauguration AJR
- Le concours d'élagueur organisé par Etienne DESRUENNE à l'Etang.

Une réunion de coordination est fixée au samedi 27 janvier à 10h en Mairie.

✓ **Pont du canal de St Quentin :**

Une première réunion aura lieu en mairie le lundi 22 janvier à 15h.

Personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 20 h 45.